

dra aussi 1 520 \$ en prestations pour les enfants, ce qui est 500 \$ de plus, mais également le plein équivalent de l'exemption de marié. Il aura encore droit aux déductions pour frais de garde. Il est vrai que cela ne représentera pas grand-chose, mais il ne paiera aucun impôt. Par conséquent, il touchera 14 000 \$ nets d'impôt, ce qui est une amélioration notable par rapport à la situation actuelle.

• (1640)

Les statistiques sont établies d'après les moyennes et sont donc parfois trompeuses. Ce qu'il faut voir en fait, c'est comment chacun, individuellement, s'en tire. Le plus gros problème, au Canada, c'est d'aider les gens à travailler, et à rendre la situation plus équitable pour les personnes qui travaillent. Ce n'est pas d'aider ceux qui ont les revenus les plus élevés à être heureux et productifs. Le problème, c'est d'aider les gens à l'autre extrémité à devenir des participants actifs de la collectivité. S'ils peuvent aller travailler et gagner un revenu supérieur au seuil de la pauvreté, leurs enfants vivront dans de bien meilleures conditions et auront de meilleures possibilités. Ces gens peuvent gagner le salaire minimum, travailler fort, gravir les échelons et finir par avoir un très bon revenu.

Nous avons recommandé un supplément de revenu garanti et proposé de créer un groupe de travail fédéral-provincial chargé de concevoir le système. Le ministère des Finances a su élaborer très intelligemment un système qui s'appuie sur la liste des bénéficiaires actuels des allocations familiales et qui fait simplement des recoupements entre les données des déclarations d'impôt et les allocations familiales, de manière que les chèques puissent être envoyés tous les mois. On commencera à envoyer les chèques calculés en fonction de la situation financière de cette année en janvier 1993.

Bon nombre de personnes ont été sans travail cette année, et leur situation est peut-être plus précaire actuellement qu'elle ne le sera l'an prochain, mais elles recevront durant les trois premiers mois, des prestations calculées en fonction de leurs revenus de cette année. L'année suivante, le calcul sera fondé sur leurs revenus de l'an prochain. Par conséquent, au lieu de faire une évaluation par l'entremise du régime fiscal, le gouvernement versera les prestations à l'avance, en se fondant sur la dernière déclaration d'impôt. De cette manière, il ne sera pas nécessaire de procéder à des rajustements mathématiques à la fin de l'année. Le montant est déjà

évalué. À mon avis, le système a été conçu très intelligemment.

Le budget

En Ontario, nous contrôlons assez bien la situation de la pauvreté. Les prestations d'aide sociale permettent de répondre aux besoins essentiels. Elles correspondent à environ 65 p. 100 du seuil de la pauvreté, ce qui est nettement supérieur aux prestations versées dans la plupart des provinces canadiennes. Dans huit provinces sur dix, les prestations d'aide sociale ne permettent pas de satisfaire aux besoins essentiels. C'est un problème qu'il nous faudra surmonter si nous voulons donner des chances égales à tous les enfants de notre pays. C'était aussi une recommandation de notre rapport sur la pauvreté.

On parlait du principe que les prestations de l'aide sociale répondraient aux besoins de base. Or, il y a manifestement d'énormes lacunes. C'est le Nouveau-Brunswick qui se trouve dans la situation la plus désespérée. Les prestations sont bien inférieures à 40 p.100 du seuil de la pauvreté. Environ 60 p. 100 servent à répondre aux besoins de base.

Dans notre optique, les prestations fédérales pour enfants seraient un supplément, si bien que les familles auraient un revenu suffisant pour s'occuper des enfants. Ce supplément permettrait de répondre à d'autres besoins que la nourriture, le logement et les vêtements.

Bien que ce budget ne donne rien de plus aux bénéficiaires de l'aide sociale, je suis d'accord avec la structure implantée par le gouvernement. J'aurais aimé, bien sûr, qu'on fasse un peu plus pour les assistés sociaux sur le chapitre des prestations pour enfants, mais compte tenu de notre situation économique, j'estime que c'est déjà un pas dans la bonne direction.

Je pense que le ministre rencontrera ses homologues des provinces pour travailler à l'élaboration de normes nationales en matière d'aide sociale. Il est important qu'il y ait un écart entre l'assisté social et le travailleur. Les gens doivent pouvoir mieux s'en tirer quand ils ont un emploi, si l'on veut les encourager à travailler. Je suis donc pour un genre de fossé. Le Nouveau Parti démocratique a, bien entendu, une opinion très différente; il maintient le fossé, mais il voudrait qu'il s'agisse du salaire minimum qui se situe à 60 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie, soit environ 8,10 \$ l'heure. À mon avis, cela créera une pauvreté comme nous n'en avons jamais connue au Canada. J'estime qu'il serait irréaliste de songer à un salaire minimum de 8,10\$ à l'échelle nationale. Une bonne partie de nos problèmes seraient résolus, quant à moi, si, dans chaque province, on élevait le salaire minimum au seuil de faible revenu et les prestations de